CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E132277** **VALABLE JUSQU'AU** **06/04/2027**

ÉDITÉ LE 08/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/2006

Raison sociale : THOMAS FCL

Forme juridique : SARL

Capital : 7 500

11 RUE D'AQUITAINE
94450 LIMEIL-BREVANNES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL 489 496 901

Siret : 489 496 901 00021

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 2112630

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 7246187804

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 7246187804

Situation fiscale et sociale : A jour au 01/02/2026

Téléphone : 01 45 98 28 55 **Fax :**

Portable : 06 75 22 07 52

Responsabilité légale :
LOPES CARLOS GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Site Internet : http://www.thomasfcl.com/

E-mail : thomasfcl@hotmail.fr

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 660 000 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101 PROB	Tuiles à emboîtement ou à glissement	9	09/09/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E132277** **VALABLE JUSQU'AU** **06/04/2027**

ÉDITÉ LE **08/04/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/2006
Forme juridique : SARL

Capital : 7 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL 489 496 901

Siret : **489 496 901 00021**
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 2112630

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 7246187804

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 7246187804

Situation fiscale et sociale : A jour au 01/02/2026

Raison sociale : **THOMAS FCL**

11 RUE D'AQUITAINE
94450 LIMEIL-BREVANNES

Téléphone : 01 45 98 28 55 **Fax :**
Portable : 06 75 22 07 52

Site Internet : http://www.thomasfcl.com/
E-mail : thomasfcl@hotmail.fr

Responsabilité légale :
LOPES CARLOS GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101 PROB	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	09/09/2025
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Couvreur,Maçon,Menuisier,Plâtrier / Plaquiste,Plombier)	07/04/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	21/02/2023
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	21/02/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	09/09/2025
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

08/04/2026 16:38

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.